



COMMUNE DE BOLBEC
NATURE : CIRCULATION
ST 2019 C N° 279

**TRAVAUX SUR RESEAU ELECTRIQUE
MESURES PROVISOIRES DE CIRCULATION
SENTE DES OUVRIERS**

ARRETE

Le Maire de la Ville de BOLBEC,
VU le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police, notamment ses articles L. 2213.1 à L. 2213.4,
VU le Code de la Route,
VU les arrêtés du 8 avril et 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,
VU les arrêtés du 8 avril et du 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,
VU l'arrêté municipal n° 171 du 6 juin 2017 portant réglementation générale dans l'agglomération,
CONSIDERANT les travaux de construction d'un branchement électrique qui seront réalisés 463 Sente des Ouvriers par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE HAUTE-NORMANDIE (ZAC du Camp Dolent - Avenue du Cantipou - 76700 HARFLEUR) pour le compte d'ENEDIS,
COMPTE TENU de la nécessité d'assurer la sécurité publique à proximité des travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sauf riverains, Sente des Ouvriers, deux jours entre le lundi 19 août 2019 et le 2 septembre 2019.

ARTICLE 2 : L'entreprise EIFFAGE ENERGIE HAUTE-NORMANDIE sera chargée de la mise en place et du maintien des panneaux de signalisation et de pré-signalisation.

ARTICLE 3 : M. le Commandant de Police, M. l'Adjudant commandant la Brigade de Gendarmerie, M. le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOLBEC, le *vingt août deux mille dix-neuf*

Pour Le Maire Empêché,
Par Délégation,
Le Premier-Adjoint,

